

Département de l'Aude

Arrondissement de

CARCASSONNE

Domaine : Finances
locales

Sous-domaine
Décisions budgétaires

Nombre de membres en
exercice : 10

Nombre de membres
présents : 10

Nombre de votants : 10

Date de la convocation
du Conseil Municipal : 4
décembre 2023

Affichage en date 4
décembre 2023

Séance du 11 décembre
2023

Objet :
**RESTAURATION
DES PORTES
PRINCIPALE ET
ANNEXE DE
L'EGLISE**

Certifiée exécutoire
Par réception en
Préfecture le : 18/12/2023

Affiché le : 21/12/2023

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le 21/12/2023

ID : 011-211103130-20231211-2023_35-DE



**REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE
COMMUNE DE RICAUD**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023/35

L'an deux mille-vingt-trois, le onze du mois de décembre, à vingt-heures trente minutes, le Conseil Municipal de Ricaud, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Nicole MARTIN, Maire.

Etaient présents : Mesdames MARTIN Nicole, Solange GODARD, Line SALLES, Monique CRUZEL, Messieurs Jean-Luc HENNEBELLE, Miche CALVEL, Williams ROUQUET, Eric CROS, Bernard PEDUSSAUD, Jean-Joseph AYRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Était absent excusé : Néant

Monsieur Bernard PEDUSSAUD a été désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est urgent de restaurer la porte principale de l'église. En effet, le soubassement des deux vantaux de la porte sont très abîmés et les gonds de porte sont fragilisés. La restauration va consister :

- refaire le soubassement des deux vantaux (sur 1m) en bois de chêne avec reprise des moulures existantes,
- changer le jet d'eau avec reprise des moulures existantes,
- terminer par une mise en lasure primaire et finition.

Madame le Maire précise que la porte de service, côté rue de la mairie sera aussi reprise avec le remplacement du jet d'eau sur les deux vantaux avec bois de chêne, décapage de la surface de la porte et de son imposte et mise en lasure primaire et finition.

Madame le Maire donne lecture du devis réalisé par l'Atelier du Bois, Monsieur Lamarque Joël de Saint-Paulet. Le montant des travaux s'élève à 5330.00 €. Elle précise que la TVA n'est pas applicable pour cette entreprise.

Vu le budget communal M 57 2023,

Vu l'urgence de ces travaux,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

DECIDE de réaliser les travaux de restauration des portes de l'église

AUTORISE Madame le Maire à signer le devis de l'atelier du Bois, de Monsieur Joël LAMARQUE, qui s'élève à 5330.00 €

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

VOTANTS : 10 POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents au registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L2221-7 et L2121-7 du C.G.C.T.

Ricaud le 11 décembre 2023

Le secrétaire de séance
Bernard PEDUSSAUD



Le Maire
Nicole MARTIN

